

## TERMS AND CONDITIONS OF SALE (France) CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (France)

1. **GENERAL.** These terms and conditions (the "Terms") shall exclusively govern the sale and purchase of all products and/or services ("Goods") sold or provided by companies which are part of the A. Schulman group of companies ("Seller") and supersede and replace any other terms or conditions stipulated or referred to by a buyer of Goods ("Buyer") in any document. Buyer agrees that the issuance of orders by Buyer shall act as full acceptance of the Terms. Buyer and Seller may also be referred to individually as a "party" and collectively as the "parties."
  2. **OFFERS AND ORDERING.** All offers and quotes from Seller are non-binding until Seller's final order confirmation.
  3. **DELIVERIES, RISK.**
    - 3.1 Unless otherwise agreed in writing all Goods shall be delivered Ex Works Seller's production facility or warehouse and the risk with regard to the Goods shall pass to the Buyer as defined in the INCOTERMS or any other agreed delivery terms applicable on the date of the order confirmation.
    - 3.2 Buyer hereby agrees that the quantity and quality of Goods as recorded on the shipping/delivery documents is conclusive evidence of the quantity received by Buyer on delivery unless Buyer can provide conclusive evidence proving the contrary. Seller is entitled to make partial deliveries, unless the parties expressly agree otherwise.
    - 3.3 Any dates specified by Seller for delivery of the Goods are an estimate and time for delivery shall not be of the essence unless otherwise agreed in writing and Seller shall, to the extent permitted by law, not be liable for any delay in delivery. If Seller and Buyer have agreed in writing that time is of the essence, Buyer shall be entitled to cancel the order or claim as sole remedy a compensation for damages in the amount of a maximum of 0.5 % of the invoice value for every full week of default. In all events, Seller's liability with respect to untimely delivery shall not exceed 5 % of the invoice value of the deliveries concerned.
    - 3.4 Parties agree that Seller may deliver to Buyer a quantity of Goods of up to 10% more or less than the quantity ordered. In such event, Buyer shall not be entitled to make a claim or reject the Goods or any portion of the Goods by reason of the surplus or shortfall and Buyer shall, subject to providing timely notice required under section 8, pay or be credited (as the case may be) for such Goods at the agreed price based on the actually delivered quantity.
  4. **NON-ANALYSIS.** Buyer agrees that it shall not, without Seller's prior written consent, take any steps to analyze, or have a third party analyze, reverse engineer, translate or decompile any Goods, samples or material provided by Seller, including, and without limitation, the formulation of any compound, additive, masterbatch or concentrate.
  5. **TITLE TO THE GOODS.**
    - 5.1 All Goods sold by Seller shall remain the property of Seller until Seller has received in full from Buyer all payments it is entitled to, including any damages, costs, interest and duties.
    - 5.2 Until such time as ownership in the Goods has passed to Buyer, Buyer shall ensure that the Goods (i) are kept and maintained in good condition at no cost of Seller, (ii) are stored separately or marked so that they may be readily identified as the property of Seller, (iii) are not subject of any charge, pledge or lien, and (iv) are insured for their full replacement value against all risks.
    - 5.3 If the Goods have been processed, combined or mixed by Buyer with finished goods of Buyer or any third party, (i) Seller acquires joint title pro rata to that part of the Goods that represents the invoiced value of Seller's Goods in relation to the total value of the other goods that have been processed, combined or mixed and (ii) Buyer hereby assigns its rights to Seller with regard to such finished goods to the extent permitted by applicable law.
    - 5.4 The Buyer is entitled to sell the processed Goods in the ordinary course of business and hereby assigns to Seller to the extent permitted by law all claims against third parties that arise from or in connection with such sale.
  6. **PRICE AND TAXES.** All prices include standard packaging and are Ex Works unless otherwise agreed and exclusive of VAT, sales, use and excise taxes, and any other similar charges, duties, costs and taxes, Buyer shall be
1. **GÉNÉRALITÉS.** Ces conditions générales (les «Conditions») régissent exclusivement la vente et l'achat de tous les produits et/ou services («Marchandises») vendus ou fournis par des sociétés qui font partie du groupe d'entreprises A. Schulman («Vendeur») et annule et remplace toutes autres conditions générales stipulées ou visées par un acheteur de Marchandises («Acheteur») dans tout document. L'Acheteur accepte que toute commande passée par l'Acheteur vaut acceptation complète de ces Conditions. L'Acheteur et le Vendeur sont dénommés individuellement «partie» et collectivement les «parties».
  2. **OFFRES ET COMMANDES.** Toutes les offres et tous les devis du Vendeur ne constituent un engagement qu'à compter de la confirmation finale de la commande par le Vendeur.
  3. **LIVRAISONS, RISQUE.**
    - 3.1 Sauf convention écrite contraire, toutes les Marchandises sont livrées départ usine, du site de production ou de l'entrepôt du Vendeur, et le risque lié aux Marchandises est transféré à l'Acheteur comme cela est prévu dans les INCOTERMS ou dans toute autre modalité de livraison en vigueur à la date de la confirmation de la commande.
    - 3.2 Par la présente, l'Acheteur accepte que la quantité et la qualité des Marchandises telles qu'elles figurent sur les documents d'expédition/de livraison sont une preuve concluante de la quantité reçue par l'Acheteur à la livraison, sauf si l'Acheteur apporte une preuve concluante du contraire. Le Vendeur est autorisé à effectuer des livraisons partielles, sauf si les parties en conviennent expressément autrement.
    - 3.3 Toute date spécifiée par le Vendeur pour la livraison des Marchandises et l'heure de livraison sont données à titre indicatif, sauf convention écrite contraire, et le Vendeur, dans la limite autorisée par la loi, ne sera responsable d'aucun retard dans les livraisons. Si le Vendeur et l'Acheteur ont convenu par écrit que le délai est impératif, l'Acheteur sera autorisé à annuler la commande ou à réclamer, comme seul recours, une indemnisation pour dommages d'un maximum de 0,5 % de la valeur facturée pour chaque semaine complète de retard. Dans tous les cas, la responsabilité du Vendeur pour retard de livraison est limitée à 5 % de la valeur de la facture des livraisons concernées.
    - 3.4 Les Parties conviennent que le Vendeur peut livrer à l'Acheteur une quantité de Marchandises pouvant atteindre plus ou moins 10 % de la quantité commandée. Dans ce cas, l'Acheteur ne sera pas autorisé à déposer une réclamation ni à refuser les Marchandises ou une partie des Marchandises en raison d'un excédent ou d'un défaut et l'Acheteur devra, sous réserve de fournir une notification en temps voulu conformément à l'article 8, payer ou être remboursé (selon le cas) pour ces Marchandises au prix convenu sur la base de la quantité réellement livrée.
  4. **INTERDICTION D'ANALYSE.** L'Acheteur accepte de ne prendre, sans l'autorisation écrite préalable du Vendeur, aucune mesure pour analyser, faire analyser par un tiers, procéder à des opérations de rétro-ingénierie, traduire ou décompiler des Marchandises, des échantillons ou des matériaux fournis par le Vendeur, y compris, sans s'y limiter, les formules de composés, d'additifs, de mélanges maîtres ou de concentrés.
  5. **PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES.**
    - 5.1 Toutes les Marchandises vendues par le Vendeur demeurent la propriété du Vendeur jusqu'à ce que le Vendeur ait reçu de l'Acheteur tous les paiements dus, y compris les dommages et intérêts, les frais et les droits.
    - 5.2 Jusqu'à ce que la propriété des Marchandises ait été cédée à l'Acheteur, l'Acheteur veillera à ce que les Marchandises (i) soient entretenues et maintenues en bon état, sans frais pour le Vendeur, (ii) soient stockées séparément ou marquées de manière à pouvoir être facilement identifiées comme étant la propriété du Vendeur, (iii) ne soient soumises à aucune charge, aucun nantissement ni gage, et (iv) soient assurées contre tous les risques pour leur valeur de remplacement intégrale.
    - 5.3 Si les Marchandises ont été transformées, combinées ou mélangées par l'Acheteur avec des produits finis de l'Acheteur ou de tout tiers, (i) le Vendeur acquiert la propriété conjointe au prorata de cette partie des Marchandises qui représente la valeur de la facture des Marchandises du Vendeur par rapport à la valeur totale des autres marchandises transformées, combinées ou mélangées et (ii) l'Acheteur cède par la présente ses droits au Vendeur sur lesdits produits finis dans les limites autorisées par la loi en vigueur.
    - 5.4 L'Acheteur est autorisé à vendre les Marchandises transformées dans le cadre normal de son activité et cède par la présente au Vendeur, dans les limites autorisées par la loi, toutes les réclamations contre des tiers résultant de, ou en lien avec, ladite vente.
  6. **PRIX ET TAXES.** Tous les prix comprennent le conditionnement standard et s'entendent départ usine, sauf accord contraire, et hors TVA et taxes de vente, d'utilisation et d'accise, et en dehors de toute autre charge droit, frais et

responsible for all such charges, duties, costs and taxes. The unit price schedule of Goods and the reduction of prices, if applicable, are attached to these Terms.

## **7. PAYMENTS.**

- 7.1 Unless otherwise agreed, all invoices are payable in the currency stated on the invoice within thirty (30) days after the date of invoice to the account indicated on the invoice.
- 7.2 Buyer shall not withhold payment of any amounts due and payable by reason of any set-off of any claim or dispute with Seller, whether relating to Seller's breach or otherwise.
- 7.3 If Seller, acting reasonably, determines that the financial position of Buyer has become impaired or otherwise unsatisfactory to Seller, Seller may require advance payment or the posting of security by Buyer, and Seller may withhold shipments until Buyer makes such payments or posts such security.
- 7.4 Seller shall be entitled to first credit payments against Buyer's old debts. Buyer shall pay interest without prior written notice or demand on all late payments at the lesser of the rate of 1 % per month or the highest rate permissible under applicable law, calculated daily and compounded monthly.
- 7.5 In the event Buyer is in default of any payments whatsoever due to Seller, Seller shall be entitled to: (i) hold the shipment of any Goods ordered by Buyer until Buyer makes such payments; and/or (ii) require from Buyer immediate payment of any additional Goods ordered by Buyer prior to their shipment and /or (iii) rescind the sale agreement. In the event of payment default on the due date as indicated on the invoice, the Buyer shall pay an additional lump-sum allowance for recovery costs of € 40 or any other legally permitted or regulated amount.
- 7.6 In addition to all other remedies available Buyer shall reimburse Seller for all reasonable costs incurred in collecting any overdue debt, including, without limitation, reasonable attorneys' fees, legal and non-legal costs. The Seller shall justify to Buyer all costs incurred in collecting the overdue debt, exceeding the lump-sum allowance for recovery.

## **8. INSPECTION AND REJECTION OF NONCONFORMING GOODS.**

Buyer shall inspect the Goods immediately upon delivery and shall, latest within ten (10) days from the date of delivery in respect of any defect, default or shortage which would be apparent from a reasonable inspection on delivery, or ten (10) days from the date on which any hidden defect was or ought to have been apparent, give written notice to Seller of any claim with respect to the Goods. Failure of Buyer to give such written notice within such ten (10) day period shall constitute an irrevocable acceptance of the Goods by Buyer. Upon making any such claim Buyer shall not further use the Goods and shall retain the Goods for inspection by Seller or its representative.

## **9. LIMITED WARRANTY.**

- 9.1 Seller warrants to Buyer good and free title to the Goods and that the Goods supplied will conform to the agreed written or published specifications at the time Goods are shipped.
- 9.2 Seller has based any recommendations to Buyer for the use or application of the Goods as well as any services provided by Seller upon information supplied by Buyer, but Seller gives no warranty with respect to results Buyer might obtain based on such recommendations or services and any use or application for the Goods. Except to the extent attributable to the Goods sold hereunder failing to meet the express warranties set forth in section 9.1, Buyer will indemnify, defend and hold Seller harmless from all costs, expenses, damages, judgments or other loss, including costs of investigation, litigation and reasonable attorney's fees, arising out of Buyer's selection, use, sale, applications or further processing of the Goods.

## **10. LIMITATION OF LIABILITY.**

- 10.1 Except for the warranty set forth in section 9.1, Seller disclaims any warranty whatsoever express or implied with respect to the Goods, including any warranty of merchantability, fitness for a particular purpose by reason of any use Buyer makes of the Goods whether used alone or in combination with any other substance or in any process. All representations and warranties provided by non-mandatory applicable laws are expressly excluded and contractually waived by Buyer.
- 10.2 Seller's aggregate liability to Buyer for claims and damages, whether under breach of warranty, tort or any other cause whatsoever, shall in no event exceed the total of the purchase price for the Goods which gave rise to Buyer's claim.

taxe similaires. L'Acheteur sera responsable de toutes ces charges et frais, droits, coûts et taxes. Le barème des prix unitaires des Marchandises et la réduction des prix, le cas échéant, sont joints à ces Conditions.

## **7. PAIEMENTS.**

- 7.1 Sauf accord contraire, toutes les factures sont payables dans la devise indiquée sur la facture dans les trente (30) jours suivant la date de la facture au compte indiqué sur la facture.
- 7.2 L'Acheteur ne peut retenir le paiement d'aucune somme due et payable pour compenser une réclamation ou un litige avec le Vendeur ou en lien avec une infraction du Vendeur ou autre.
- 7.3 Si le Vendeur, agissant raisonnablement, estime que la situation financière de l'Acheteur est devenue insuffisante ou autrement insatisfaisante pour le Vendeur, le Vendeur peut exiger un paiement anticipé ou une garantie de l'Acheteur, et le Vendeur peut retenir les livraisons jusqu'à ce que l'Acheteur effectue ces paiements ou fournisse cette garantie.
- 7.4 Le Vendeur aura droit aux premiers versements des règlements des dettes antérieures de l'Acheteur. L'Acheteur paiera des intérêts, sans avis ni demande préalable par écrit, sur tous les paiements en retard à un taux d'intérêt minimal de 1 % par mois ou au taux le plus élevé autorisé par la loi en vigueur, calculé quotidiennement et pondéré mensuellement.
- 7.5 Dans le cas où l'Acheteur est en défaut de quelque paiement que ce soit vis-à-vis du Vendeur, le Vendeur est autorisé à : (i) retarder l'expédition de toutes les Marchandises commandées par l'Acheteur jusqu'à ce que l'Acheteur effectue lesdits paiements ; et/ou (ii) exiger de l'Acheteur le paiement immédiat de toutes Marchandises supplémentaires commandées par l'Acheteur avant leur expédition et/ou (iii) résilier le contrat de vente. En cas de défaut de paiement à l'échéance indiquée sur la facture, l'Acheteur paiera une somme forfaitaire supplémentaire de 40 € pour frais de recouvrement ou tout autre montant légalement autorisé ou réglementé.
- 7.6 Outre tous les autres recours disponibles, l'Acheteur remboursera au Vendeur tous les frais raisonnablement engagés pour le recouvrement de toute dette en souffrance, y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat raisonnables, les frais juridiques et non juridiques. Le Vendeur justifiera à l'Acheteur tous les frais engagés dans le recouvrement de la dette en souffrance et dépassant l'indemnité forfaitaire correspondant à la récupération.

## **8. INSPECTION ET REFUS DES MARCHANDISES NON CONFORMES.**

L'Acheteur doit inspecter les Marchandises dès leur livraison et doit notifier par écrit au Vendeur toute réclamation concernant les Marchandises, au plus tard dans les dix (10) jours suivant la date de livraison, concernant tout défaut, manquement ou insuffisance apparents lors d'une inspection normale à la livraison, ou dans les dix (10) jours suivant la date à laquelle un vice caché est apparu ou aurait dû apparaître. Le fait que l'Acheteur n'effectue pas ladite notification par écrit dans un délai de dix (10) jours constitue une acceptation irrévocable des Marchandises par l'Acheteur. Après avoir effectué ladite réclamation l'Acheteur n'utilisera plus les Marchandises et conservera les Marchandises pour une inspection par le Vendeur ou son représentant.

## **9. GARANTIE LIMITÉE.**

- 9.1 Le Vendeur garantit à l'Acheteur le droit de propriété des Marchandises et garantit que les Marchandises fournies seront conformes aux spécifications écrites ou publiées au moment de l'expédition des Marchandises.
- 9.2 Le Vendeur a donné toutes les recommandations à l'Acheteur pour l'utilisation ou l'application des Marchandises ainsi que pour tous les services fournis par le Vendeur sur la base des informations fournies par l'Acheteur, mais le Vendeur ne donne aucune garantie quant aux résultats que l'Acheteur pourrait obtenir sur la base desdites recommandations ni aux services et utilisation ou application des Marchandises. Sauf dans la mesure où les Marchandises vendues en vertu des présentes ne sont pas conformes aux garanties explicitement énoncées à l'article 9.1, l'Acheteur devra indemniser, défendre et dégager le Vendeur de tous les coûts, dépenses, dommages, jugements ou autres pertes, y compris les frais d'enquête, de litige et les honoraires d'avocat raisonnables, découlant de la sélection, de l'utilisation, de la vente, de l'application ou de la transformation des Marchandises par l'Acheteur.

## **10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.**

- 10.1 Le Vendeur décline toute garantie explicite ou implicite à l'égard des Marchandises, exceptée celle prévue à l'article 9.1, y compris les garanties de valeur commerciale, d'adéquation à un usage particulier en raison de toute utilisation que l'Acheteur fait des Marchandises, qu'elles soient utilisées seules ou en combinaison avec d'autres substances ou dans d'autres processus. Toutes les déclarations et garanties prévues par les lois applicables non obligatoires en vigueur sont expressément exclues et contractuellement annulées par l'Acheteur.
- 10.2 La responsabilité totale du Vendeur vis-à-vis de l'Acheteur pour tout dommage et réclamation, en vertu d'une rupture de garantie, d'un délit ou de toute autre cause, ne dépassera en aucun cas le prix d'achat total des Marchandises qui ont donné lieu à la réclamation de l'Acheteur.

- 10.3 Any justified claim with respect to the Goods is limited to replacing, reworking or repairing defective or non-compliant Goods or, at the option of Seller, crediting Buyer, in full or in part, for the amount of the invoice for the Goods concerned.
- 10.4 In no event will Seller have liability to Buyer arising out of or relating to any breach of these Terms or the Goods, for any incidental, consequential, exemplary or special damages, either direct or indirect, including but not limited to, loss of profits or revenue, diminution in value, machine stoppage, recall or rework.
- 10.5 Buyer acknowledges and agrees that the remedies set forth in section 10 are Buyer's exclusive remedies.
- 10.6 Nothing in these Terms will limit either party's liability for acting grossly negligent or to the extent such liability cannot be limited by applicable law.
- 11. TERMINATION.** In addition to any remedies that may be provided under these Terms, Seller may terminate any sale agreement with immediate effect upon written notice to Buyer, if Buyer: (i) fails to pay any amount when due and such failure continues for 15 days after Buyer's receipt of written notice of nonpayment; (ii) has not otherwise performed or complied with any of these Terms, in whole or in part; or (iii) becomes insolvent, files a petition for bankruptcy or commences or has commenced against it proceedings relating to bankruptcy, or receivership, reorganization, assignment for the benefit of creditors or similar event, in case the administrative receiver remains silent one month after written notice sent by the Seller to decide whether or not the contract shall continue.
- 12. FORCE MAJEURE.** Either party may suspend performance hereunder (except with respect to payment obligations for any of the Goods) in the event of fire, explosion, flood, hurricanes, strikes, lockouts or other industrial disturbances or riots, war, compliance with any acts or omissions of any local or governmental authority, inability or delay in obtaining supplies, labour, power, machine or equipment breakdown, fuel or raw materials, or any other cause or causes of any kind or character reasonably outside the control of the party failing to perform, whether similar or dissimilar from any of the above mentioned causes. If the event in question continues for a continuous period in excess of twenty (20) days, the affected party shall be entitled to give notice in writing to the non-performing party to terminate the sale agreement with respect to Goods undelivered at the time of termination.
- 13. HEALTH & SAFETY.** Buyer shall handle the Goods in accordance with the recommendations given by Seller in Material Safety Data Sheets or Seller's safety literature. If Buyer is not already in the possession of such literature or requires any information or advice in connection with the safe use of the Goods Buyer shall immediately contact Seller. Buyer will disseminate such information so as to give warning of possible hazards to persons whom Buyer can reasonably foresee may receive exposure to such hazards.
- 14. TRANSLATION.** In the event these Terms are for convenience translated from English into another language, the parties agree that, to the extent permitted by law, the English version shall prevail
- 15. GOVERNING LAW AND JURISDICTION.** All sales of the Goods and these Terms shall be governed by the laws of the country of establishment of Seller, without reference to its principles of conflict of laws. Any dispute arising from the execution, implementation or interpretation of a sale agreement between Buyer and Seller shall be subject to the exclusive jurisdiction of the courts of the country of establishment of Seller. Without prejudice to the above Seller may choose to bring a dispute before the court of the country of establishment of Buyer.
- 16. MISCELLANEOUS.**
- 16.1 The invalidity or unenforceability for any reason of any part of these Terms shall not prejudice or affect the validity or enforceability of the remainder.
- 16.2 Buyer shall not assign any contract for the purchase/sale of Goods or any rights hereunder in whole or in part to any third party without the prior written consent of Seller.
- 16.3 Seller shall be entitled to assign to or carry out this contract in whole or in part through one or more of the business enterprises of the Seller's group of companies, who shall be authorized to act on Seller's behalf, even though Seller continues to be Buyer's sole contracting party.
- 16.4 Buyer shall comply with all applicable laws, regulations, and other legal requirements regarding the export, import, sale, distribution, marketing, and servicing of the Goods and related technology, including without limitation, tax, anti-corruption and foreign exchange legislation or regulations and export, and anti-boycott restrictions in force at the time of the sale of the Goods.
- 10.3 Toute réclamation justifiée relative aux Marchandises se limite au remplacement, au réusinage ou à la réparation des Marchandises défectueuses ou non-conformes ou, au choix du Vendeur, au remboursement à l'Acheteur de la totalité ou d'une partie du montant de la facture pour les Marchandises concernées.
- 10.4 Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable vis-à-vis de l'Acheteur pour, ou en lien avec, la violation des présentes Conditions ou des Marchandises, pour tout dommage fortuit, consécutif, exemplaire ou spécial, direct ou indirect, y compris mais sans s'y limiter, la perte de profits ou de revenus, la perte de valeur, l'arrêt de machine, le rappel ou le réusinage.
- 10.5 L'Acheteur reconnaît et accepte que les recours présentés à l'article 10 sont les uniques recours de l'Acheteur.
- 10.6 Rien dans ces Conditions ne limite la responsabilité des parties en cas de négligence grave ou dans la mesure où cette responsabilité n'est pas limitée par la législation en vigueur.
- 11. RÉSILIATION.** Outre tous les recours prévus dans les présentes Conditions, le Vendeur peut résilier tout contrat de vente avec effet immédiat moyennant notification par écrit à l'Acheteur si l'Acheteur. (i) omet de payer un montant exigible et que ce manquement se poursuit pendant 15 jours après la réception par l'Acheteur de la notification écrite de non-paiement ; (ii) n'a pas appliqué ou respecté de toute autre façon l'une des présentes Conditions, en tout ou en partie ; ou (iii) devient insolvable, se déclare en faillite ou commence ou a commencé une procédure de faillite, de mise sous séquestre, de restructuration, de cession au profit des créanciers ou un événement similaire, dans le cas où l'administrateur judiciaire reste silencieux un mois après la notification envoyée par le Vendeur pour décider si le contrat reste en vigueur.
- 12. FORCE MAJEURE.** Chaque partie peut suspendre l'exécution des présentes (sauf les obligations de paiement pour les Marchandises) en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, d'ouragan, de grève, de lock-out ou d'autres perturbations industrielles ou d'émeutes, de guerre, de respect de tout acte ou omission d'une autorité gouvernementale ou locale, d'incapacité ou de retard dans l'approvisionnement de fournitures, de main d'œuvre, d'électricité, ou en cas de panne d'équipement ou de machine, de carburant ou de matières premières, ou pour toute autre cause ou causes de quelque nature que ce soit et échappant raisonnablement au contrôle de la partie en défaut d'exécution, pour des causes similaires ou différentes des causes susmentionnées. Si l'événement en question se poursuit pendant une période continue de plus de vingt (20) jours, la partie touchée enverra une notification par écrit à la partie en défaut d'exécution pour la résiliation du contrat de vente concernant les Marchandises non livrées au moment de la résiliation.
- 13. SANTÉ & SÉCURITÉ.** L'Acheteur doit gérer les Marchandises conformément aux recommandations données par le Vendeur dans les Fiches signalétiques de sécurité du produit ou dans la documentation du Vendeur en matière de sécurité. Si l'Acheteur n'est pas encore en possession de ces documents ou a besoin d'informations ou de conseils pour l'utilisation sécurisée des Marchandises, l'Acheteur doit contacter le Vendeur immédiatement. L'Acheteur diffusera ces informations de manière à avertir des risques potentiels les personnes dont l'Acheteur peut raisonnablement prévoir qu'elles sont susceptibles d'être exposées auxdits risques.
- 14. TRADUCTION.** Si, par commodité, ces Conditions sont traduites de l'anglais dans une autre langue, les parties conviennent que, dans les limites autorisées par la loi, la version anglaise prévaut.
- 15. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE.** Toutes les ventes de Marchandises et les présentes Conditions seront régies par les lois du pays d'établissement du Vendeur, sans égard aux principes de conflit des lois. Tout litige résultant de l'exécution, de l'application ou de l'interprétation d'un contrat de vente entre l'Acheteur et le Vendeur sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du pays d'établissement du Vendeur. Sans préjudice de ce qui précède, le Vendeur peut choisir de porter un différend devant la Cour du pays d'établissement de l'Acheteur.
- 16. DIVERS.**
- 16.1 L'invalidité ou l'inapplicabilité, pour quelque raison que ce soit, d'une partie de ces Conditions ne portera pas préjudice ou n'affectera pas la validité ou le caractère applicable des autres dispositions.
- 16.2 L'Acheteur ne peut transférer à des tiers aucun contrat pour l'achat/la vente de Marchandises ni aucun droit aux termes des présentes, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable du Vendeur.
- 16.3 Le Vendeur peut être autorisé à transférer ou à exécuter ce contrat, en tout ou en partie, via une ou plusieurs des entreprises du groupe d'entreprises du Vendeur, qui sera autorisée à agir au nom du Vendeur, même si le Vendeur continue d'être la seule partie contractante avec l'Acheteur.
- 16.4 L'Acheteur se conformera à toutes les lois, règlements et autres exigences légales en vigueur concernant l'exportation, l'importation, la vente, la distribution, le marketing et l'entretien des Marchandises et des technologies connexes, y compris mais sans s'y limiter, les lois fiscales, anti-corruption et sur le change des devises, de même que les règlements et les exportations et

16.5 All trade mark, copyright, design right and other intellectual property in any design, specification, process, method of working or other information relating to the Goods shall remain vested for all time in Seller. Any sale of Goods, or suggestions Seller makes about possible applications, designs or uses of Seller's Goods shall not, by implication or otherwise, convey any license to or transfer of any intellectual property rights related to Goods. Buyer assumes all risks of any intellectual property infringement claims resulting from the use, (re)sale or processing of the Goods, whether singly or in combination with any other materials.

les restrictions interdisant le boycott en vigueur au moment de la vente des Marchandises.

16.5 Toutes les marques commerciales, les droits d'auteur, les droits de conception et autres biens intellectuels de conception, spécification, processus, méthode de travail ou autres informations relatives aux Marchandises resteront la propriété du Vendeur. Toute vente de Marchandises, ou suggestion que le Vendeur fait pour des applications, conceptions ou utilisations possibles des Marchandises du Vendeur ne pourra pas, par voie de conséquence ou autre, impliquer la cession d'une licence ni le transfert des droits de propriété intellectuelle liés aux Marchandises. L'Acheteur assume tous les risques de violation des droits de propriété intellectuelle résultant de l'utilisation, de la (re)vente ou de la transformation des Marchandises, seules ou en combinaison avec tout autre matériel.